



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

le retraité du Calvados

Novembre 2020

Bulletin trimestriel de l'Union Territoriale des Retraités du Calvados

EDITO

S'adapter... tout en gardant le cap...

La **situation sanitaire** actuelle nous oblige à nous adapter pour ne pas risquer notre vie et celle des autres (voir décisions du Conseil syndical page 2), sans que nous abandonnions notre volonté de participer au mieux à la vie en société. Ainsi nous devons veiller à ce que les retraités ne soient pas oubliés dans un confinement qui leur serait préjudiciable.

Nous ne pouvons pas non plus oublier, en fonction de nos possibilités, toutes les autres générations (y compris la jeune « génération covid »), tant la **situation économique** met beaucoup de nos concitoyens dans une **situation difficile**.

Ces autres enjeux (voir le dernier livre de L Berger ¹) s'imposent aussi dans la situation actuelle :

La réduction des **inégalités** de revenu, de patrimoine, d'accès aux biens communs indispensables, est plus que jamais d'actualité.

La **conversion écologique** doit être accélérée sous peine de laisser à nos enfants un monde invivable, du fait des dérèglements climatiques accentuant les inégalités.

La lutte contre la **menace des extrémistes** violents doit être ferme, tout en veillant à en analyser les causes historiques, politiques, sociales (ghettoïsation...), psychologiques... ceci afin d'en assécher les terreaux fertiles.

La **démocratie participative**, en ces temps de contraintes sanitaires et sécuritaires, doit être développée afin de ne pas laisser le terrain libre aux démagogues autoritaires.

Les retraités ont été atteints dans leur santé mais aujourd'hui plutôt épargnés financièrement. Nous en prenons acte. Nous serons vigilants pour l'avenir : **les dettes devront être prises en charge le plus justement possible**.

Avec la Confédération, nous contestons le fait que la « dette covid » accumulée par la Sécurité Sociale ne soit pas prise en compte par l'Etat au même titre que les autres « dettes covid ».

Dans ce contexte, la mise en place d'un financement de la 5^{ème} branche « autonomie » devra être suivie avec la plus grande attention (voir page 3).

Sommaire :

Page 2 :

- parole d'adhérent
- report congrès
- conseil et bureau
- cotisations
- orientations

Page 3 :

- 5^{ème} risque

Page 4 :

- Samuel Paty
- Se soigner
- Carte Cezam

Réunions professionnelles et permanences

- Les réunions des différentes SSR sont pour l'instant suspendues.

- L'accueil tous les premiers lundis du mois reprendra quand les conditions sanitaires le permettront

¹ Voir le dernier livre de Laurent Berger : « Sortir de la crise : agir vite, penser loin »

Paroles d'adhérent

Retraité CFDT responsable d'un CCAS

Petit rappel : un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est une structure indépendante du Conseil municipal, dotée d'un budget propre, où les décisions prises sont confidentielles.

Il est composé à parité d'élus et de personnes représentatives du secteur social (professionnels ou militants).

Il mène des actions de prévention et d'aide à la personne.

Jean Paul, maire pendant 6 ans, a eu la responsabilité du CCAS de sa commune et nous fait part de son expérience :

Constatant que nous ne pouvions pas en rester à une action « charitable » de secours d'urgence, avec notamment Annie mon adjointe aux solidarités, nous avons initié une **enquête** présentée au conseil municipal et recensé les axes de notre action :

- Action vers la grande précarité et le secours d'urgence
- Montage des dossiers pour l'accèsion aux aides
- Recensement des besoins des personnes âgées, lors de visites à domicile des personnes de plus de 75 ans
- Structuration de l'accueil des personnes à la mairie, permanence des élus
- Travail avec le Conseil départemental sur l'aide à domicile et sur le logement social auprès des bailleurs sociaux
- Travail vers les jeunes (journée d'information avec les organismes intervenant vers les jeunes, aide au permis)

Notre **méthode de travail** a consisté à :

- Etre professionnel quant aux droits des ayants droits et exigeant envers les structures administratives.
- Du fait de son action limitée par un budget contraint, alimenté essentiellement par le budget de la commune (les dons étant marginaux), le CCAS essaye de répondre à l'urgence alimentaire ou énergétique sans pouvoir prendre en charge l'ensemble des difficultés sociales des familles.
- La collaboration avec les assistantes sociales de secteur a permis le relais des dossiers complexes.
- Nous avons aussi une mission de vigie et d'alerte : détecter les situations difficiles et souvent cachées, orienter vers les structures adaptées, aider à constituer les dossiers administratifs.

Bref une mission passionnante et éprouvante au vu des situations de misère sociale et matérielle que nous découvrons.

Sur proposition du Bureau le Conseil syndical UTR a pris ces décisions ¹:

► En raison de la situation sanitaire, **notre Congrès prévu le 8 décembre 2020 est reporté.**

► Dans l'attente de pouvoir tenir un Congrès dans de bonnes conditions, les candidatures et les désignations formulées par les Sections Syndicales de Retraités et les Unions Locales de Retraités sont toutes prises en compte. **En conséquence les personnes concernées sont invitées à participer au Conseil.**

► Les membres du Conseil volontaires pour le **Bureau** pourront être intégrés dès maintenant, en attendant l'élection qui devra être faite par le Conseil issu du prochain Congrès.

► **La cotisation 2021 est la reconduction de la cotisation 2020.**

La mise à jour des cotisations ne se fera que pour l'année 2022 en prenant en compte l'évolution inflation et pensions cumulée 2020-2021. Rappel : la cotisation de l'adhérent est au moins égale à 0,50 % de ses pensions.

L'UTR-14 s'adapte à la situation selon des modalités qui peuvent évoluer comme la situation sanitaire. Elle s'engage à respecter les décisions des pouvoirs publics sur ce sujet. En cas de réunion l'UTR appliquera les précautions d'usage : masque, gel, distanciation, aération des locaux.

1 Sur les 22 membres du Conseil, c'est à l'unanimité que les 18 qui ont répondu ont validé les propositions

ORIENTATIONS et AMBITIONS

Pour coller à l'actualité, voici ce qui a été ajouté au document d'orientation paru dans le bulletin de juin :

La crise économique, suite à la crise sanitaire, ne doit pas nous détourner de nos objectifs essentiels. Nous devons donc, à notre niveau, défendre et mettre en œuvre nos objectifs : une réelle conversion écologique, une économie au service de l'homme, une réduction des inégalités, le développement d'une démocratie sociale et participative. La défense du bien être des retraités ne peut faire abstraction de la **nécessité de participer plus largement à la construction d'une société plus solidaire et plus juste.** Nous devons encourager et soutenir les adhérents citoyens qui s'engagent en ce sens sous de multiples formes : associations, institutions...

« RISQUE AUTONOMIE » : ENJEUX D'UNE 5^{ème} BRANCHE DE LA SECURITE SOCIALE

Rappel historique : depuis 1945 il existait 4 risques pris en charge par la Sécurité Sociale (santé, retraite, famille, accident et maladie professionnelle). Progressivement à partir de 1975 le risque adulte **handicapé** a été pris en charge notamment par les départements, puis des dispositions ont été mises en place pour les **personnes âgées** dépendantes. Depuis les années 90 la grille AGGIR (Autonomie, Gérontologie, Groupes Iso-Ressources) sert à mesurer l'état de dépendance d'une personne âgée (grille Aggir 1 à 6). En 2001 est institué l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). La loi de 2005 sur le handicap fixe l'objectif de convergence des dispositifs pour handicapés et personnes âgées dépendantes. Après la loi de décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement, le CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) est mis en place dans chaque département.

La loi du 7 août 2020 intègre le risque autonomie à la Sécurité Sociale en tant que **5^{ème} risque**.

Mais un financement à la hauteur, clair et pérenne du risque « autonomie » reste à construire.

Les enjeux de la mise en place de la branche « autonomie » :

Rappelons quelques **objectifs** définis au congrès national des **retraités CFDT** en 2019 :

- satisfaire le besoin des aidants
- mettre en place un droit universel assuré par « un financement pérennisé sur la base d'une solidarité large assurée par tous les revenus ».
- développer la prévention
- améliorer l'organisation des soins et l'accompagnement médico-social
- permettre aux CDCA de jouer pleinement leur rôle consultatif.

Pour cette 5^{ème} branche, une loi est prévue afin de définir le périmètre d'intervention, préciser son financement et organiser le fonctionnement national et territorial.

Après les rapports Libault (en 2019, sur le grand âge et l'autonomie) et le rapport Vachey (2020,

sur la création de la branche autonomie), le gouvernement semble vouloir prendre tout son temps et envisage de relancer une nouvelle concertation intitulée « Laroque de l'autonomie » (voir Fil bleu de novembre 2020 page 15).

Pendant ce temps le « Ségur de la santé », négocié cet été a déjà acté une revalorisation du salaire des personnels soignants (annoncée pour décembre). D'autres mesures sont annoncées : déploiement d'équipes mobiles pour les interventions au domicile, renforcement de la présence d'infirmières de nuit dans les EHPAD, rénovation des EHPAD.

Bien plus que le simple versement de la prime covid prévue pour les aides à domicile, la CFDT demande une revalorisation de leurs salaires.

Tout cela ne sera possible que si nous obtenons un **financement à la hauteur et pérenne** du risque autonomie.

Le regroupement des aides est insuffisant pour le Grand Âge...



C'est pourquoi la **CFDT fait des propositions** en ce sens :

- maintien de la CRDS après 2024 (7,5 milliards/an)
- taxe de 1 % sur la transmission à titre gratuit de tous les patrimoines (2,5 milliards/an)
- journée de solidarité étendue aux non salariés (2 milliards /an)
- fiscalité adaptée englobant tous les revenus
- arrêt des exonérations de cotisations sociales décidées par l'Etat sans compensation

La CFDT, tenant à un financement solidaire, ne retient pas la piste « assurances complémentaires ».

Pour l'organisation de la 5^{ème} branche la CFDT est d'accord pour en confier la **gouvernance** à la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), qui s'appuierait sur les ARS (Agences Régionales de Santé) et les départements, avec la participation des usagers au sein des CDCA.

En hommage à Samuel Paty :

Assassiner et décapiter un enseignant, un professeur d'Histoire-Géographie en charge de l'enseignement moral et civique, c'est s'attaquer au cœur même de notre société.

C'est s'attaquer à ces femmes et à ces hommes qui sont chargés d'enseigner les savoirs et des compétences, d'initier au débat argumenté, d'éveiller l'esprit critique et d'assurer la liberté de conscience de leurs élèves.

L'école publique porte les valeurs républicaines de **liberté**, d'**égalité** et de **fraternité**. Ce sont ces **idéaux** qui nous permettent de **vivre ensemble** malgré nos différences.

Face au défi de l'obscurantisme terroriste, notre réponse, dans l'unité, doit être ferme et résolue. Mais, la stigmatisation des musulmans, dans laquelle certaines forces politiques veulent entraîner le pays, ne ferait que renforcer des clivages délétères. Chacun de nous, comme les enseignants et les pouvoirs publics doit se mobiliser pour faire obstacle à un tel climat de haine.

Le devenir du vivre ensemble est en jeu.

Pendant le confinement, il est essentiel de continuer à se soigner

Pendant la crise sanitaire, **maintenir** son **suivi médical** et continuer de prendre ses médicaments est essentiel pour tous, personnes fragiles ou non, jeunes ou moins jeunes. Les soins, les vaccinations, les examens, les consultations ne doivent pas être reportées.

Les professionnels de santé assurent les soins sur place, à distance ou à domicile dans le respect des règles sanitaires. Toutes les mesures de sécurité sont prises.

Il ne faut pas hésiter à les contacter pour connaître les modalités de consultation.

Et n'oublions pas que le **premier soin est la prévention**, par le maintien, autant que possible, d'une bonne hygiène de vie (alimentation, activité physique, relations sociales...)

« Demain je serai un peu plus vieux, et j'aurai peut-être besoin d'être « soutenu » à domicile et non maintenu à domicile ! J'aurai besoin d'être pris en « considération » et non pas pris en charge ! J'aurai besoin que l'on « veille » sur moi, pas qu'on me surveille. » (Michel Billé, sociologue)

LA CARTE CEZAM : La carte clé de vos loisirs.

Elle vous permet d'obtenir des réductions auprès de structures culturelles, de loisirs, de sport et de tourisme...
Carte individuelle et nominative, valable pour l'année 2021.

Pour mieux connaître :

- auprès de Pierre Aussant : 02 31 94 52 73
- site Cezam national et **Cezam Normandie** : <https://www.cezam.fr/>
- **Nouveau** : l'application « ma carte cezam » sur **mobile** permet de géolocaliser les offres...

REMISE DES CARTES LE 04 JANVIER DE 10 h à 12 h, 8 Rue du Colonel Rémy à Caen

✂-----
COMMANDE DE CARTES CEZAM ... A RETOURNER AU PLUS TARD LE 12 déc. 2020
à : UTR CFDT (Pierre Aussant) 8 Rue du colonel Rémy 14000 Caen

Nom, prénom : **Adresse** :

Je commande la carte CEZAM 2021 (adhérent : 9 € - ayant droit : 4,50 €)

Carte adhérent : oui non Carte ayant droit : oui non

Paiement à la commande à l'ordre de UTR CFDT. Montant du chèque joint :